

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 AVRIL 2026

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 27 Mars 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 35 Présents : 35

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, CHERRIER, MOHAMED, DERGHAL, MIRASOLA, AUDIN, RYSPERT, COTTON, ZEGGAR, DAUMERIE, GENELLE-GILBERT, DELOBE, CHATELAIN, BIREMBAUT, ESPALIEU, DUPONT, ZAOUÏ, THOMAS, CARTA, LEFEBVRE, THUROTTE, DUCHEMIN, METRAU, DUFOUR-MALLE, CARPENTIER-BORTOLOTTI, BOUCHEZ, SANCHEZ, AÂRABAT AMALOU, SCHUTZ, WATTEAU, BOUILLEZ, BRAILLY, HOCHART, FEDDAL, MESSAOUI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SCHUTZ.

DELIBERATION N° 6/4 : REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS – CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ORGANISMES EXTÉRIEURS : Association des Centres Sociaux et socio-culturels de la région de Valenciennes (ACSRV).

EXPOSE DU RAPPORTEUR

L'article 8 des statuts de l'Association des Centres Sociaux et Socio-Culturels de la Région de Valenciennes prévoit la désignation pour la Collectivité où est implanté un centre social d'un représentant au collège des membres de droit qui compose le Conseil d'Administration.

Le mandat des précédents délégués étant arrivé à expiration avec le renouvellement du Conseil Municipal et conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que « le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin », il est demandé à l'Assemblée de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

A L'UNANIMITÉ, l'Assemblée a décidé de procéder à ces nouvelles désignations par le vote à main levée.

■ Ont fait acte de candidature :

- Pour la liste « Fiers d'être Denaisiens » :

- Monsieur SCHUTZ Wassim, en qualité de titulaire.
- Monsieur AUDIN David, en qualité de suppléant.

- Pour la liste « Un nouveau souffle pour Denain » :

- Madame MESSAOUI Camellia, en qualité de titulaire.
- Monsieur FEDDAL Youssouf, en qualité de suppléant.

.../...

Après avoir procédé au vote à main levée,

Résultats du scrutin :

■ Ont obtenu :

- Messieurs SCHUTZ, AUDIN (*liste « Fiers d'être Denaisiens »*) : **29 VOIX**
- Madame MESSAOUI, Monsieur FEDDAL (*liste « Un nouveau souffle pour Denain »*) : **2 VOIX**
- Abstentions : **4** (MM. WATTEAU, BOUILLEZ, BRAILLY, HOCHART)

Monsieur SCHUTZ ayant obtenu la majorité des suffrages est désigné délégué titulaire. Monsieur AUDIN ayant obtenu la majorité des suffrages est désigné délégué suppléant.

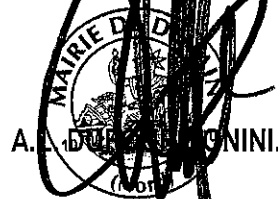
Le Secrétaire de séance,



W. SCHUTZ.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire



MAIRIE D DENAIN
A. L. DUBREUIL
IGNINI.
(NOT)

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....